



**Instrument de pesage à fonctionnement automatique  
doseuse pondérale modèle BL CONCEPT**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

**FABRICANT :**

BL MACCHINE AUTOMATICA S.p.A., VIA RONCHI INFERIORE, 30/b, 40061 MINERBIO, BOLOGNA (ITALIE)

**DEMANDEUR :**

SOCIÉTÉ BL EMBALLAGE, 25 RUE MARSOULAN, 75012 PARIS (FRANCE).

**CARACTÉRISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale modèle BL CONCEPT est destiné au conditionnement de produits granuleux ou pulvérulents en tout type de sacs par pesées nettes.

Il est constitué par :

- 1/ un dispositif d'alimentation en produit à 2 débits pouvant être gravitaire, par vis (une ou deux), par bande, ou par couloirs vibrants. Ce dispositif déverse le produit dans une benne de pesée ;
- 2/ une unité de pesage comprenant :
  - a/ un dispositif récepteur de charge comprenant une benne dans laquelle se déverse le produit ; cette benne est équipée d'un dispositif de vidange permettant d'évacuer la dose réalisée vers l'emballage ;

Dans tous les cas, le récepteur de charge sollicite directement le dispositif équilibreur et transducteur de charge.

- b/ Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 2 capteurs à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union européenne et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif électronique de mesure et d'asservissement et avec celles de l'instrument complet. Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce capteur.
  - c/ un dispositif électronique de mesure et d'asservissement ERSEM SYSTEMS type JUPITER faisant l'objet du certificat d'essais [n° 99.09 du 23 août 1999](#) délivré par la sous-direction de la métrologie.

Les dispositifs et les fonctions sont ceux décrits dans le certificat d'essais [n 99.09 du 23 août 1999](#).

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref X(0,5)
- Portée maximale :  $30 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 60 \text{ kg}$
- Portée minimale :  $\text{Min} \geq 1,5 \text{ kg}$
- Nombre maximal d'échelons :  $n \leq 6000$
- Températures limites d'utilisation :  $- 10 \text{ }^\circ\text{C}, + 40 \text{ }^\circ\text{C}$

#### **SCELLEMENTS :**

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement conforme aux schémas figurant en annexe.

#### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du demandeur
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- remplissage maximal
- remplissage minimal assigné
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(x))
- échelon sous la forme  $d = \dots$
- portée maximale sous la forme  $\text{Max} = \dots$
- portée minimale sous la forme  $\text{Min} = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme  $T = - \dots$

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :**

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation, l'instrument étant complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La preuve de la compatibilité des capteurs utilisés avec le dispositif électronique de mesure et d'asservissement et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale, doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans le guide WELMEC 2 - révision 2 (juillet 1996). De plus, le demandeur tient le certificat d'essai du dispositif électronique de mesure et d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La ou les classes d'exactitude réelles X(x) (supérieures ou égales à Ref X(0,5), le coefficient x restant inférieur ou égal à 1) doivent être déterminées en conformité avec les exigences métrologiques lors de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon le paragraphe 5.1.2 de la recommandation R 61 de l'OIML avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

#### **DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13.1629, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le demandeur.

**VALIDITÉ :**

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE :**

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88.682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

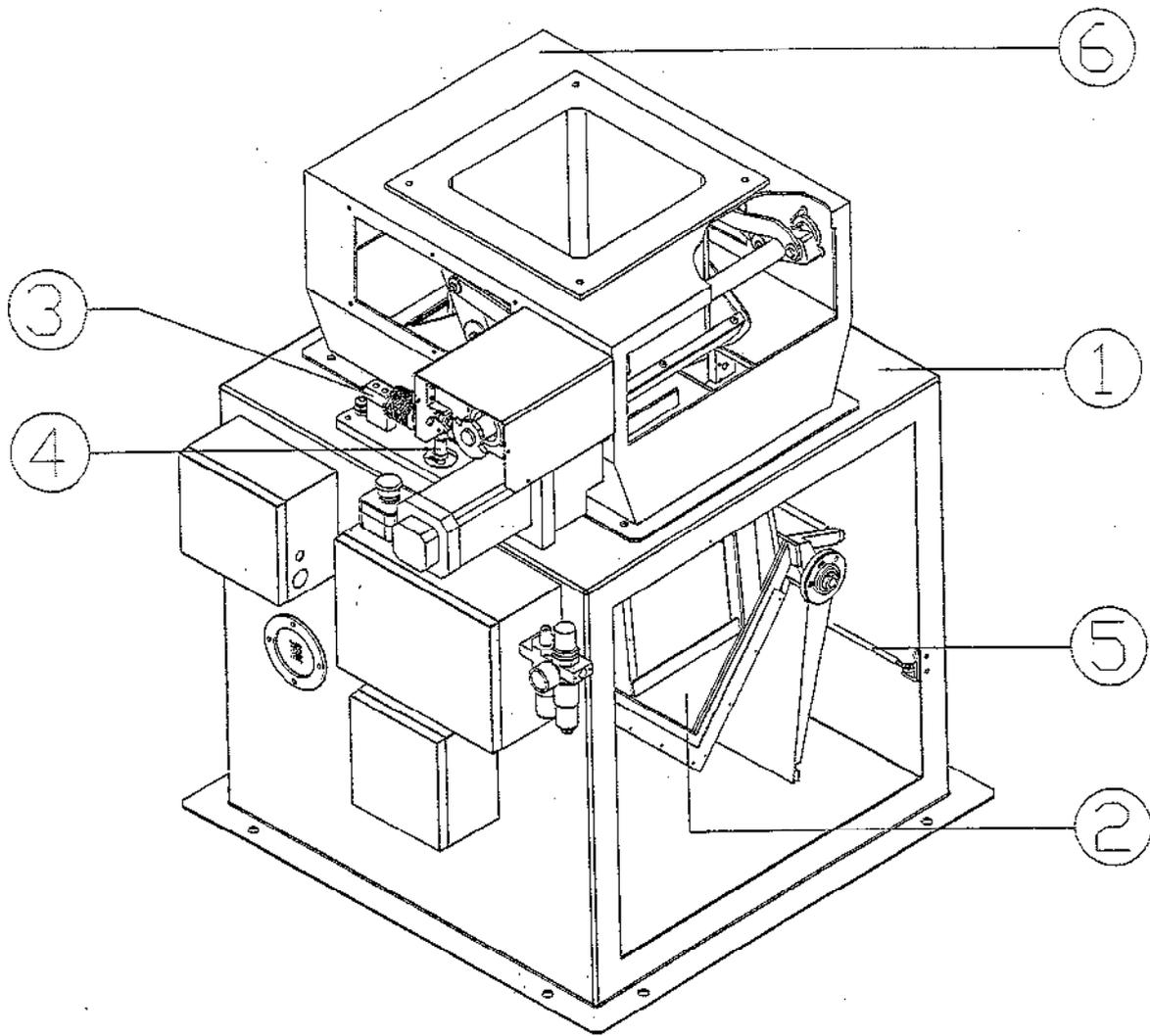
**ANNEXES :**

- Schéma d'ensemble
- 2 plans de scellement (unité NLC et unité d'affichage)

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation  
par empêchement du Directeur de l'Action Régionale  
et de la Petite et Moyenne Industrie  
L'Ingénieur en Chef des Mines,

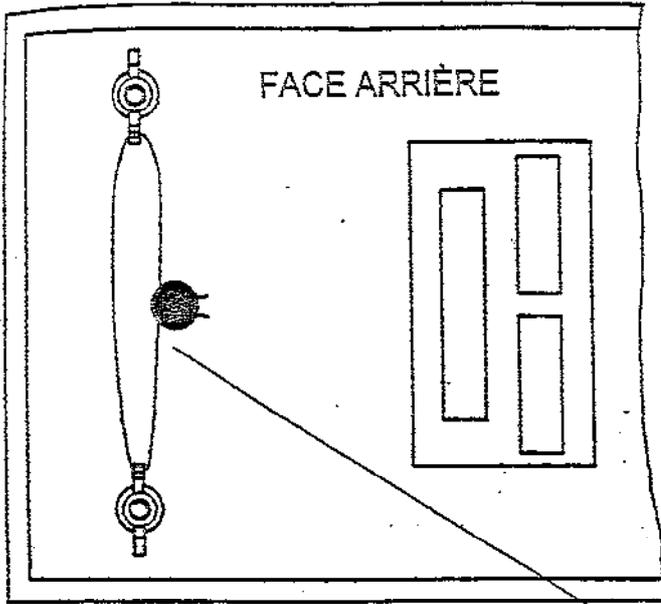
J. F. MAGANA

## Schéma d'ensemble

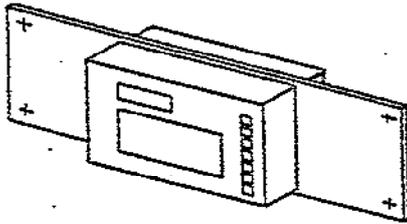


- 1 bâti
- 2 vase de pesée
- 3 capteur de pesage
- 4 suspension de vase de pesée
- 5 guide
- 6 boîte d'alimentation (cas d'un dispositif gravitaire)

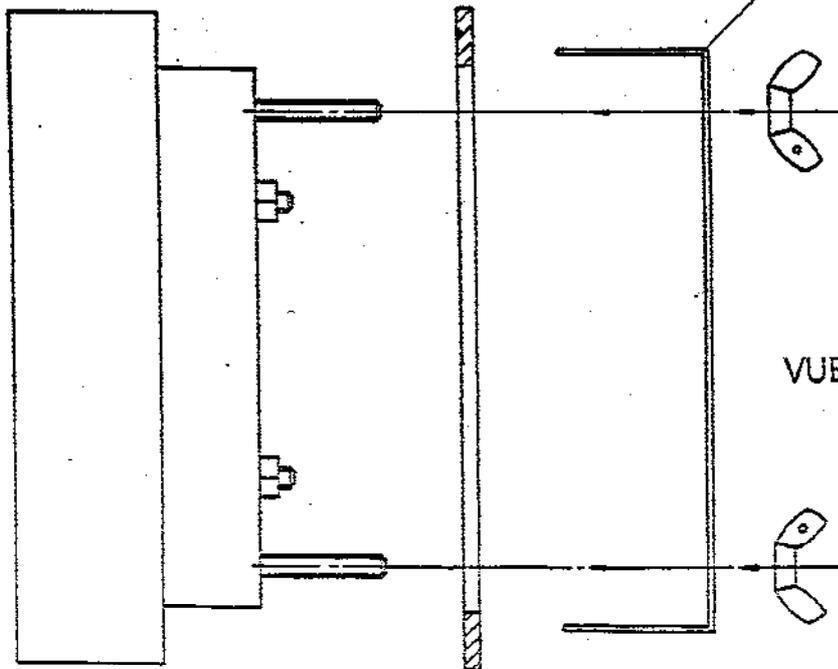
# Dispositif de scellement pour l'unité d'affichage JUPITER 1 / 2



Fil de fixation des plombs passé à travers les têtes des écrous à oreilles et assuré par plomb à sceller



Tôle de couverture sur toute la longueur au dos de l'appareil



# Dispositif de scellement pour l'unité d'analyse NLC

